

EFFECTIF DU SIDSIC

L'effectif du service au 1^{er} janvier 2013 est composé de 18 agents. La contribution de chaque entité se répartit ainsi qu'il suit :

<i>Préfecture</i>	<i>DDTM</i>	<i>DDPP</i>	<i>DDCS</i>	<i>Total</i>
11 agents 5,6 ETP techniciens et 5 ETP standardistes	4 agents (4 ETP tech.)	3 agents (3 ETP tech.)	/	18 agents (soit 17,6 ETP dont 12,6 tech. et 5 standardistes)

3.2 ORGANISATION DU SIDSIC

Le SIDSIC est dirigé par un chef de service assisté de deux adjoints responsables chacun du pôle informatique et du pôle télécommunications et affaires générales (voir organigramme en annexe 1) :

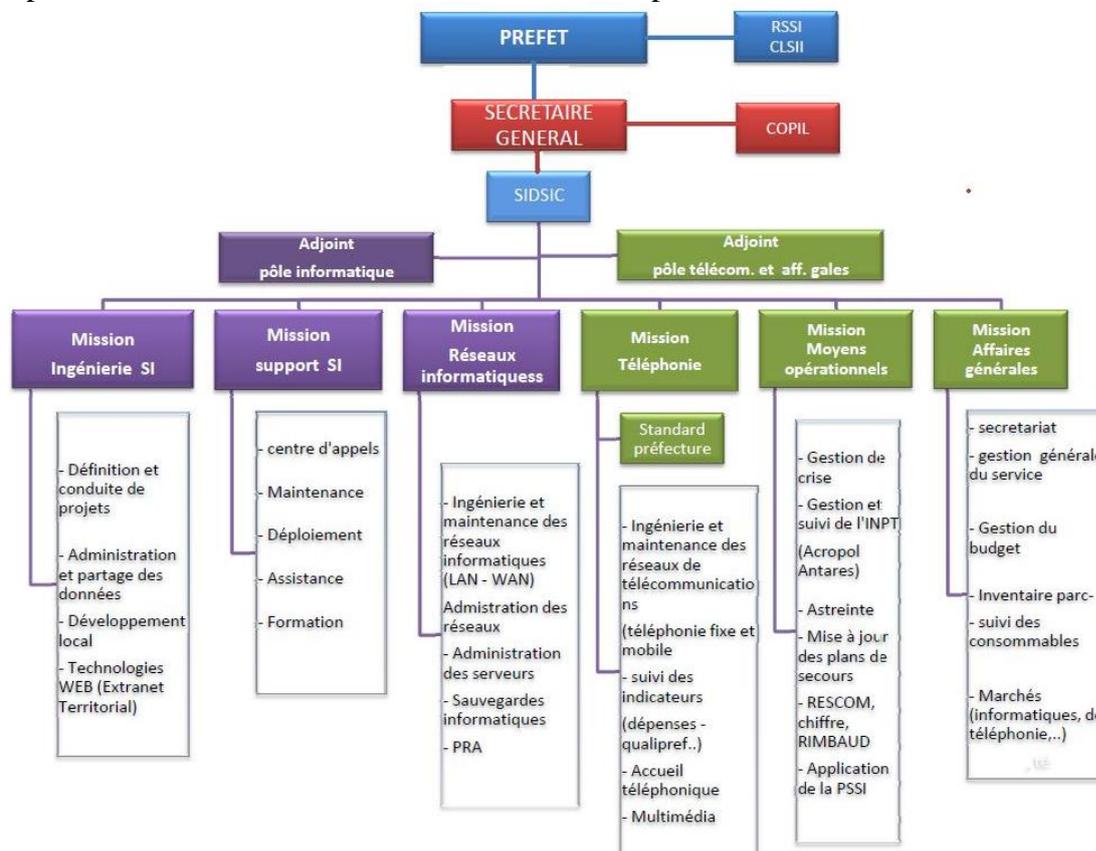
Le pôle informatique a pour missions

- le pilotage du SI
- le support des systèmes d'information
- l'administration des réseaux et serveurs informatiques

Le pôle télécommunications et affaires générales est chargé de :

- la gestion de la téléphonie fixe et mobile
- la gestion des moyens opérationnels
- le suivi des budgets et des inventaires
- l'exploitation du standard téléphonique de la préfecture

Répartition des missions du SIDSIC entre les deux pôles :



3.3 IMPLANTATION DU SIDSIC

Afin de maintenir un service de proximité, les agents composant le SIDSIC sont répartis sur les principaux sites de la préfecture et des DDI.

3.4 DISPOSITIONS DE FONCTIONNEMENT APPLICABLES AUX AGENTS DU SIDSIC

Les agents conservent le règlement intérieur de leur administration d'origine, mais les nouveaux arrivants adoptent le règlement intérieur de la préfecture.

Les agents issus de la DDTM et de la DDPP affectés au sein du SIDSIC, même s'ils ne sont pas localisés à la préfecture, relèvent du comité technique (CT) et du «comité hygiène, de sécurité et des conditions de travail» (CHSCT) de la préfecture. Ils relèvent des CAP de leurs corps d'origine. La préparation et le suivi des dossiers relatifs au comité médical et à la commission de réforme relèvent de l'administration d'origine.

La gestion des temps de présence de tous les agents est effectuée par l'application CASPER implantée à la préfecture.

3.5 MODALITES D'ACCES AUX DIFFERENTS SITES DES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires permettent et garantissent, pendant ou en dehors des heures ouvrées, l'accès des agents désignés du SIDSIC aux sites sur lesquels ils sont appelés à intervenir (communication le cas échéant des codes d'accès, fourniture de clé ou de badge, etc.). Le responsable du SIDSIC et le directeur de la structure conviennent des modalités pratiques de ces dispositions (agents habilités à accéder aux services, suppléances, etc.).

3.6 RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL DES AGENTS

Quel que soit leur ministère d'origine, l'affectation des agents du SIDSIC intervient conformément aux dispositions du décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'Etat.

La rémunération des agents du SIDSIC, leur gestion statutaire et de carrière continuent d'être assurées par leur administration d'origine selon les règles du corps auquel ils appartiennent.

Le responsable du SIDSIC a autorité fonctionnelle sur les agents. Il est leur supérieur hiérarchique direct. Dans le cas d'agents à temps partiel sur des missions SIC, leur supérieur hiérarchique est le chef du SIDSIC pour cette quotité. Le temps passé par ces agents sur des missions SIC est annualisé et ne doit pas dépasser la quotité prévue en annexe 7-2.

3.7 ROLES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS DU SIDSIC

3.7.1 Responsable du SIDSIC

Le responsable du SIDSIC assure le bon fonctionnement du service, et à ce titre :

- il élabore le « portefeuille projet » en tenant compte des besoins identifiés, du coût et de l'impact estimé de chaque projet ;
- il propose pour validation un projet de budget sur la base des orientations fixées par chaque entité. Dans le cadre d'un achat groupé, la dépense est répartie entre les services, au prorata des équipements destinés à chacun d'eux ;

- il assure le suivi de l'ensemble des projets ;
- il gère la relation avec les fournisseurs, ce qui implique :
 - la recherche des prestataires et la négociation active des contrats (lorsque les prestations ne font pas l'objet d'un marché ministériel),
 - la mesure de la qualité du service fourni et la revue de la performance du prestataire en sa présence ;
- il réalise le suivi du niveau de service fourni aux bénéficiaires et en informe les directeurs des entités bénéficiaires.

3.7.2 Responsables de pôle du SIDSIC

Les responsables des pôles participent au pilotage des systèmes d'information locaux et assurent la coordination de l'activité du SIDSIC sur les sites de la préfecture et des DDI. L'un d'eux assure l'intérim du responsable en son absence.

3.7.3 Agents du SIDSIC

Ils réalisent le service pour les bénéficiaires. A ce titre, ils exécutent les prestations définies précédemment dans les conditions fixées par la présente convention et ses annexes.

3.7.4 Prestataires intervenant pour le SIDSIC

Ils réalisent certaines parties du service pour les bénéficiaires, dans la limite de leur délégation de service et dans les conditions fixées par la présente convention.

3.8 ENGAGEMENT DU SIDSIC AUPRES DES ENTITES BENEFICIAIRES

3.8.1 Communication auprès des services bénéficiaires

Le SIDSIC s'engage à communiquer directement auprès des agents du bénéficiaire sur les domaines relevant de sa compétence dans le cadre du plan de communication approuvé par le comité de pilotage des systèmes d'information locaux mentionné à l'article 6 de la présente convention, pour notamment :

- relayer l'information des supports techniques nationaux annonçant des interventions sur les infrastructures nationales entraînant une dégradation ou une interruption du service ;
- relayer l'information des supports métiers nationaux annonçant des modifications sur les applications métiers ;
- relayer l'information en cas de perturbation d'un équipement ou d'une partie de l'infrastructure nationale, départementale ou locale entraînant une dégradation ou une interruption de service ;
- informer une population ciblée sur une dégradation de service liée à une intervention programmée sur un site, un serveur ou un équipement ;
- informer les bénéficiaires de tout texte (circulaire, directives nationale) en liaison avec les SI, pouvant avoir une incidence sur l'organisation de ceux-ci.

3.8.2 Respect des orientations nationales

Le SIDSIC et les bénéficiaires s'engagent à respecter les orientations des ministères et de la DISIC en matière d'architecture réseau, de systèmes d'exploitation, de matériels, logiciels et applications.

Si l'un des bénéficiaires ne respecte pas ces orientations, le SIDSIC n'a plus d'obligation de résultats envers lui, sauf accord explicite entre les parties.

Le SIDSIC en informe les ministères concernés.

3.8.3 Respect de la confidentialité

Conformément aux recommandations de la CNIL (loi du 6 janvier 1978), le SIDSIC s'engage à accéder aux seuls matériels et données strictement nécessaires à la bonne conduite des tâches à effectuer et à respecter la confidentialité des données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de ses interventions.

Les agents du SIDSIC doivent également se conformer au règlement d'utilisation des systèmes d'information en DDI et préfecture et mettre en oeuvre les règles prescrites dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Les habilitations suivantes sont à mettre en place :

- Le chef du SIDSIC et son adjoint ou les personnes assurant son intérim : niveau Secret Défense
- Les techniciens amenés à intervenir sur l'intranet interministériel sécurisé et sur les boîtiers de connexion : niveau Secret Défense
- Les administrateurs de base de données : Confidentiel Défense

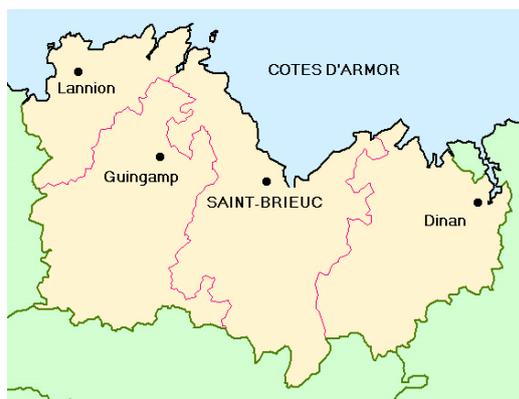
PERIMETRE SIDSIC

1.1.1 LES SITES

Le périmètre d'activité du SIDSIC couvrira le périmètre de la RéATE qui représente 906 agents répartis sur 35 sites.

	1. PRÉFECTURE	DDTM	DDPP	DDCS	TOTAL
Nbre d'agents	236	386	238	46	906
Nbre de sites	4	14	16	1	35
Nbre de postes de travail	289	487	223	52	1051
Nbre de serveurs	15	32	9	3	59

PREFECTURE et SOUS-PREFECTURES

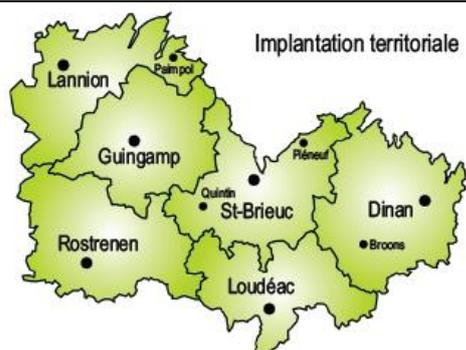


Service de l'Etat	Nom du site	Nombre d'agents	adresse	Observations
Préfecture	- Préfecture	181	Place du Général de Gaulle SAINT-BRIEUC	
	- Sous-préfecture de DINAN	22	17, rue Michel 22102 DINAN	
	- Sous-préfecture de GUINGAMP	14	34, rue Maréchal Joffre 22200 GUINAMP	
	- Sous-préfecture de LANNION	55	9, rue Joseph Morand 22303 LANNION	
	TOTAL	236		

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service de l'Etat	Nom du site	Nombre d'agents	adresse	Observations
DDCS	Siège	46	Rue du Parc SAINT-BRIEUC	
	TOTAL	46		

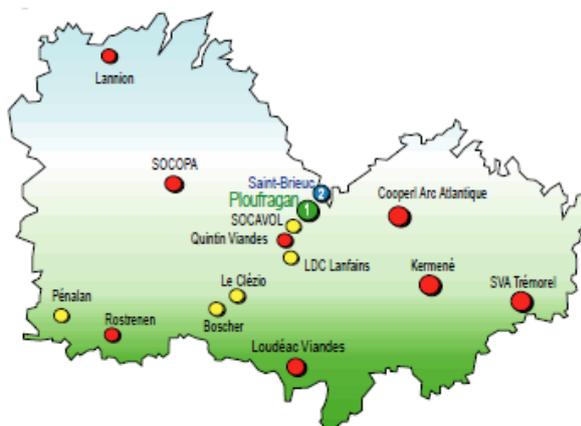
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER



Service de l'Etat	Nom du site	Nombre d'agents	adresse	Observations
DDTM	Direction et secrétariat général	30	3, Place du Général de Gaulle SAINT-BRIEUC	
	Service Economie Agricole, Service Eau Environnement Forts Risques – Mission Observation des Territoires, Développement Durable et Paysages, Service Environnement de la Mer et du Littoral	98	1, Rue du parc SAINT-BRIEUC	
	Service Ingénierie – Service Planification logement urbanisme – Mission Territoriales St-Brieuc – ANAH	121	5, rue Jules Vallès SAINT-BRIEUC	
	Service Economique et Social maritime – Service Activités Nautiques et Littorales	13	19, Rue Chateaubriand SAINT-BRIEUC	
	Service des Affaires Maritimes	25	PAIMPOL	
	Unités Territoriales	22	DINAN	

		16	GUINGAMP	
		20	LANNION	
		12	ROSTRENEN	
		8	LOUDEAC	
	PA	7	PAIMPOL	
		4	PLENEUF	
		5	QUINTIN	
		3	BROONS	
	TOTAL	386		

1.1.1.1.1.1. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



Service de l'Etat	Nom du site	Nombre d'agents	adresse	Observations
DDPP	Siège	106	9, rue du Sabot 22440 PLOUFRAGAN	Regroupement des sites principaux en 2012
	Ex-CCRF	18	Boulevard Clémenceau 22 SAINT-BRIEUC	
	Abattoir COOPERL	27	LAMBALLE	
	Abattoir LOUDEAC VIANDES	13	LOUDEAC	
	Abattoir KERMENE	32	ST-JACUT- DU-MENE	
	Abattoir SVA	14	TREMOREL	
	Abattoir SOCOPA	12	GUINGAMP	
	Abattoir public	1	LANNION	
	Abattoir LDC	1	LANFAINS	
	Abattoir public	3	ROSTRENEN	
	Abattoir QUINTIN VIANDES	3	QUINTIN	
	Abattoir BOSCHER	3	MUR-DE-BRETAGNE	
	Abattoir LE CLEZIO	1	SAINT-CARADEC	
	Abattoir	2	ST-AGATHON	
	Abattoir PEN A LAN	2	MAEL-CARHAIX	
	Abattoir SOCAVOL	0	SAINT-BRANDAN	

		TOTAL	238		
--	--	--------------	------------	--	--